

Maison ^{DES}
Sciences
de l'Homme
EN Bretagne

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT – PRINTEMPS 2024

GROUPES DE TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRES

DOCUMENT DE CADRAGE

La Maison des sciences de l'Homme en Bretagne (MSHB) propose un appel à manifestation d'intérêt en vue de constituer des groupes de travail interdisciplinaires (GTI) portés par les **membres des unités fédérées en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales**. Les activités du GTI doivent être en relation avec **un ou plusieurs axes scientifiques de la MSHB**.

Les [trois axes de la MSHB](#) recouvrent les **priorités scientifiques des sites universitaires du territoire breton**, les **stratégies de la Région Bretagne** (SRTES-S3 [voir annexe 5 – Informations relatives aux stratégies de la Région Bretagne]) ainsi que les **enjeux sociétaux** mentionnés par les opérateurs nationaux et européens.

Objectif

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à **impulser l'interconnaissance des chercheurs** et à **favoriser l'émergence d'une thématique** et/ou **la co-construction d'un objet commun de recherche**.

Cet objet de recherche doit **s'inscrire dans un ou plusieurs axes scientifiques de la MSHB**. Les [trois axes de la MSHB](#) sont irrigués par des enjeux qui mettent en tension les **notions d'usage, de pratique, de comportement, de représentation et de controverse**.

L'accompagnement des GTI par la MSHB prend en compte la **feuille de route ministérielle « Science avec et pour la société »**. Dans cette dynamique, la MSHB encourage la création de groupes de travail interdisciplinaires avec des **membres non-académiques**.

Constitué pour **un an**, un groupe de travail interdisciplinaire (GTI) bénéficie d'un **accompagnement par l'équipe de la MSHB** et d'une **dotation maximale de 2 000 €**.

Cette dotation est destinée à permettre **en Bretagne** :

- l'organisation de séances de travail (séances de lecture, ateliers, organisation de controverses, *data sprint*, etc.)
- le cas échéant, la venue de personnalités extérieures de renom en relation avec la ou les thématiques du GTI.

Cet appel à manifestation d'intérêt ne concerne pas

- le financement d'un projet ou d'un programme de recherche
- les frais d'inscription ou les déplacements des membres des GTI à des colloques
- les frais de publication
- les demandes de subventions destinées à l'organisation de colloques ou de journées d'études relevant des programmes scientifiques des établissements ou des seules unités, dans la mesure où il existe d'autres dispositifs pour ce type de soutien. Seules les journées d'études proposées par le GTI sont envisageables.

Accompagnement proposé au GTI par la MSHB durant un an

- veille scientifique ciblée sur les thématiques du GTI (appels à projets, appels à communications, colloques, journées d'études...)
- mise en réseau d'équipes de recherche et/ou de partenaires non-académiques
- accompagnement pour l'organisation de séances de travail
- rencontre avec le Conseil scientifique de la MSHB
- accès aux espaces de la MSHB, sous réserve de disponibilité et sur réservation préalable (salle de réunion, salle de conférence, amphithéâtre)
- soutien financier à hauteur maximale de 2 000 € *pendant un an* (gestion financière assurée par et à la MSHB)
- affichage des informations relatives aux activités du GTI sur le site mshb.fr
- conseil dans la perspective de poursuivre la dynamique amorcée dans le cadre du GTI

Conditions de recevabilité

Les activités du GTI doivent être en relation avec **un ou plusieurs axes de la MSHB** : la présentation du GTI doit préciser les aspects scientifiques en conséquence.

Un GTI doit être porté par **deux responsables scientifiques issus d'établissements tutelles et/ou partenaires de la MSHB** [voir annexe 1 – Tutelles et partenaires de la MSHB]. Ils doivent appartenir à des **laboratoires différents** et à des **disciplines différentes** [voir annexe 3 – Référentiel disciplinaire HAL SHS].

L'un des deux responsables scientifiques doit nécessairement appartenir à une unité fédérée par la MSHB [voir annexe 2 – Unités SHS fédérées par la MSHB].

Les deux responsables scientifiques peuvent être maître de conférences, maître de conférences HDR, professeur des universités, chargé de recherche, directeur de recherche, docteur en architecture, artiste diplômé (DNSEP).

Un GTI implique des **chercheurs issus de disciplines différentes** [voir annexe 4 – Référentiel disciplinaire HAL – liste des domaines] principalement rattachés à des **établissements bretons**.

Il est possible d'associer un ou plusieurs **chercheurs extérieurs à la région**, en particulier ceux dont les laboratoires sont adossés à d'**autres MSH** appartenant au Réseau national des Maisons des sciences de l'homme (**RnMSH**).

La MSHB encourage les collaborations avec des **acteurs non-académiques**, tels que associations, collectivités territoriales, établissements publics culturels ou partenaires industriels... Une aide peut être apportée afin d'entrer en contact avec de potentiels partenaires non-académiques.

Critères d'évaluation

- **l'argumentaire de la problématique** du GTI prenant en compte un ou plusieurs axes scientifiques de la MSHB
- **le caractère interdisciplinaire** du GTI: les thématiques et/ou problématiques proposées concernent les chercheurs en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales souhaitant développer une réflexion collective interdisciplinaire endogène (*intra* SHS) ou exogène (avec les autres secteurs scientifiques)
- **la plus-value de l'accompagnement du GTI par la MSHB**: dimension d'interconnaissance et aspects scientifiques, institutionnels ou logistiques
- **la précision du programme d'activités proposé (dates, formats, teneur...)**
- **la faisabilité des activités envisagées**
- **la présentation des attendus des activités du GTI**
- **le caractère novateur des formes de rencontres et/ou de communications scientifiques** (séances de lecture, ateliers, organisation de controverses, *data sprint*, etc.)
- **le signalement de partenaires potentiels** (académiques ou non-académiques)
- **les suites éventuelles à donner aux activités réalisées dans le cadre du GTI**

Modalités de l'appel à manifestation d'intérêt

Les responsables scientifiques envoient le formulaire de proposition de création d'un groupe de travail interdisciplinaire à l'adresse gti@mshb.fr **avant le 13 mai 2024**.

Toutefois, afin de s'assurer en amont de la recevabilité de la proposition de création de groupe de travail interdisciplinaire, il est conseillé de prendre contact avec **Viviane Monel-Villa**, chargée de suivi et de valorisation de la recherche.

gti@mshb.fr – 02 22 51 44 15

Les résultats seront communiqués aux responsables scientifiques début juillet 2024.

.../...

ANNEXES

Annexe 1 – Tutelles de la MSHB

Organisme tutelle de la MSHB

Centre national de la recherche scientifique – Institut des sciences humaines et sociales (CNRS SHS)

Tutelles principales de la MSHB

École des hautes études en santé publique – EHESP

Université de Bretagne occidentale

Université de Bretagne Sud

Université de Rennes

Université Rennes 2

Tutelles secondaires de la MSHB

École normale supérieure de Rennes

École supérieure d'art de Bretagne

École nationale supérieure d'architecture de Bretagne

Institut Agro Rennes-Angers

Sciences Po Rennes

Annexe 2 – Unités SHS fédérées par la MSHB

Unités de recherche (UR)

UR1161 – CFV – Centre François Viète

UR1279 – HCA – Histoire et critique des arts

UR1285 – LP3C – Laboratoire de psychologie : cognition, comportement, communication

UR1796 – ACE – Anglophonie : communautés, écritures

UR2652 – LEGO – Laboratoire d'économie et de gestion de l'Ouest

UR3149 – LABERS – Laboratoire d'études et de recherches sociologiques

UR3195 – CDA – Centre de droit des affaires

UR3206 – CELLAM – Centre d'études des langues et des littératures anciennes et modernes

UR3208 – APP – Arts : pratiques et poétiques

UR3874 – LIDILE – Linguistique et didactique des langues

UR3875 – CREAD – Centre de recherche sur l'éducation, les apprentissages et la didactique

UR4050 – RPpsy – Recherches en psychopathologie : nouveaux symptômes et lien social

UR4249 – HCTI – Héritages et construction dans le texte et l'image

UR4327 – ERIMIT – Équipe de recherches interlangues : mémoires, identités, territoires

UR4451 – CRBC – Centre de recherche bretonne et celtique

UR4636 – VIPS² – Valeurs, innovations, politiques, socialisations et sports

UR4640 – IDPSP – Institut du droit public et de la science politique

UR7289 – CECJI - Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIX^e et XX^e siècles
UR7462 – Géoarchitecture - Territoires-Urbanisation-Biodiversité-Environnement
UR7463 – CAPHI - Centre atlantique de philosophie
UR7465 – GRIEF - Groupe de recherche sur l'invention et l'évolution des formes
UR7468 – Tempora - Laboratoire de sciences historiques
UR7469 – PREFics - Plurilinguismes, représentations, expressions francophones, information, communication, sociolinguistique
UR7470 - M2S - Laboratoire mouvement, sport, santé
UR7472 – PTAC - Pratiques et théories de l'art contemporain
UR7480 - Lab-LEX - Laboratoire de recherche en droit
UR7481 – LIRIS - Laboratoire interdisciplinaire de recherche en innovations sociétales
UR - CELTIC-BLM - Centre d'études des langues, territoires et identités culturelles - Bretagne et langues minoritaires

Unités mixtes de recherche (UMR) - rattachement principal CNRS SHS

UMR 6051 - ARENES
UMR 6211 - CREM - Centre de recherche en économie et management
UMR 6262 - IODE - Institut de l'Ouest: droit et Europe
UMR 6590 - ESO - Espaces géographiques et sociétés
UMR 9016 - TEMOS - Temps, mondes, sociétés

Unités mixtes de recherche (UMR) - rattachement secondaire CNRS SHS

UMR 6308 - AMURE - Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux
UMR 6554 - LETG - Littoral, environnement, télédétection et géomatique
UMR 6566 - CReAAH - Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire

Unités mixtes de recherche (UMR) - rattachement principal INRAE et Institut Agro Rennes-Angers

UMR 1302 - SMART-LERECO - Laboratoire d'études et de recherches en économie sur les structures et marchés agricoles, ressources et territoires

Annexe 3 – Référentiel disciplinaire HAL SHS –

Sciences de l'Homme et de la Société (Source : HAL – archives ouvertes)

- Anthropologie biologique
- Anthropologie sociale et ethnologie
- Archéologie et Préhistoire
- Architecture, aménagement de l'espace
- Art et histoire de l'art
- Études classiques (langues et littératures anciennes)
- Démographie
- Droit
- Économies et finances

- Éducation
- Études de l'environnement
- Études sur le genre
- Géographie
- Gestion et management
- Histoire, philosophie et sociologie des sciences
- Histoire
- Sciences de l'information et de la communication
- Linguistique
- Littératures
- Héritage culturel et muséologie
- Musique, musicologie et arts de la scène
- Philosophie
- Psychologie
- Religions
- Science politique
- Sociologie
- Méthodes et statistiques

Annexe 4 – Référentiel disciplinaire HAL – liste des domaines

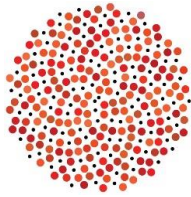
(Source : HAL – archives ouvertes)

- Chimie
- Informatique [cs]
- Mathématiques [math]
- Science non linéaire [physics]
- Physique [physics]
- Sciences cognitives
- Sciences de l'environnement
- Planète et Univers [physics]
- Sciences du Vivant [q-bio]
- Sciences de l'Homme et Société
- Sciences de l'ingénieur [physics]
- Statistiques [stat]
- Économie et finance quantitative [q-fin]

Annexe 5 – Informations relatives aux stratégies de la Région Bretagne

- Stratégie régionale des transitions économique et sociale ([SRTES](#))
- Stratégie régionale de recherche et innovation, dite [S3](#) pour « *Smart Specialisation Strategy* »

.../...



Maison DES
Sciences
de l'Homme
EN **Bretagne**

[Pour information]

Engagements relatifs à l'accompagnement des groupes de travail interdisciplinaires

Lors de leur accueil à la MSHB, une réunion précise les modalités d'accompagnement des groupes de travail interdisciplinaires (GTI).

Communication

Activités du GTI

Merci de **transmettre les informations relatives à votre GTI** afin, le cas échéant, de pouvoir les diffuser *via* le site de la MSHB.

Mentions obligatoires

Les **documents de communication** (affiches ou programmes) liés aux activités du GTI sont élaborés par la MSHB.

Concernant les éventuels autres supports de communication et/ou les publications dans le cadre du GTI, il convient de faire apparaître le **logo de la MSHB** et/ou la **mention** « *dans le cadre du groupe de travail interdisciplinaire « nom du GTI » de la MSHB* ». Merci de continuer à **mentionner le soutien de la MSHB** à l'issue de l'accompagnement du GTI.

Conseil scientifique de la MSHB & communication institutionnelle

Conseil scientifique

La MSHB invite les responsables de GTI à faire un **point d'étape** (temps de présentation et d'échanges) devant son Conseil scientifique.

Communication institutionnelle

Les informations communiquées peuvent être utilisées pour tout ou partie dans la communication de la MSHB (rapport d'activité, site...) et le rapport HCERES.

Présentation du GTI

Vous pouvez être sollicité.e.s par la MSHB pour une **présentation des activités du GTI** (problématique, méthodologie, résultats obtenus, prises de contact, perspectives...) lors d'événements organisés ou co-organisés par la MSHB.

Gestion des crédits

Les dépenses, dans la limite de 2000€, doivent s'inscrire dans les **critères administratifs et financiers** précisés en réunion. Les frais de réception ne devront pas excéder 20%.